



**2^{ème} Comité de pilotage
du site Natura 2000
« Réseau hydrographique de la Haute Dronne »**

Salle des fêtes de Miallet (24) - le 11 février 2011

COMPTE-RENDU

Votre contact au Parc

Cédric Devilleger, chargée de mission Natura 2000 / c.devilleger@pnrpl.com
Parc naturel régional Périgord-Limousin - La Barde - 24 450 La Coquille
Tél. : 05 53 55 36 00 / Fax : 05 53 60 39 13
www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

>> Compte-rendu du comité de pilotage

Ce 2^{ème} comité de pilotage a permis de faire le point à mi-parcours de l'écriture du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Haute Dronne » dont le Parc naturel régional Périgord-Limousin a la charge.

Après la présentation du travail réalisé depuis le lancement de l'élaboration du document d'objectifs, le Comité de Pilotage a pu valider le diagnostic global du site Natura 2000 ainsi que les enjeux et les objectifs de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire identifiés.

La 2^{ème} phase de l'élaboration du document d'objectif va maintenant pouvoir débuter en s'articulant autour de **4 groupes de travail** aux thématiques différentes (**milieux aquatiques, agriculture, forêt, valorisation de la haute vallée de la Dronne**) réunissant les institutions, les propriétaires et les gestionnaires des parcelles concernées par le site Natura 2000. Ce travail, basé sur la concertation, déterminera pour les 6 ans à venir le contenu du programme d'action qui sera mis en œuvre pour conserver notamment l'une des plus belles populations de Moules perlières de France.

Les documents présentés sont actuellement disponibles :

- **en téléchargement** sur le site internet du PNR Périgord-Limousin à la rubrique : *Paysages et nature / Nos actions / Préserver la biodiversité / Les sites Natura 2000 du PNR Périgord-Limousin (dans « A savoir »).*
- **ou sur demande courriel** au chargé de mission Natura 2000 >c.devilleger@pnrpl.com.

>> Zoom sur Natura 2000

Le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle. L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

Pour plus d'info : www.natura2000.fr

>> Présentation du secteur d'étude

Appellation	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA HAUTE DRONNE
Code	FR7200809
Régions	Aquitaine (70.00 %), Limousin (30.00 %)
Départements	Dordogne (58 %), Haute-Vienne (42 %)
Communauté de communes	Monts de Châlus ; Pays de Jumilhac-le-Grand et Périgord vert
Communes	Bussière-Galant (87) ; Champs-Romain (24) ; Dournazac (87) ; Firbeix (24) ; Miallet (24) ; Milhac-de-Nontron (24) ; Saint-Pardoux-la-Rivière (24) ; Saint-Pierre-de-Frugie (24) et Saint-Saud-Lacoussière (24).
Superficie	2118 ha
Régions biogéographiques	Atlantique, Continentale
Habitats naturels d'intérêt communautaire	Landes humides ; landes sèches ; forêts alluviales...
Espèces d'intérêt communautaire	Moule perlière ; Sonneur à ventre jaune (crapaud) ; différentes espèces de Chauves-souris (Grand Murin, Petit Rhinolophe) ; Loutre ; Chabot (poisson)... « La Dronne abrite 15% de la population nationale de Moule perlière. »

Contexte actuel

> La Dronne, une rivière reconnue pour ses richesses naturelles

Il existe dans les eaux courantes et fraîches de la Dronne l'une des plus belles populations de Moule perlière de France : en effet, 15% des effectifs nationaux de cette espèce autrefois caractéristiques de nos rivières cristallines, mais aujourd'hui extrêmement menacée, y réside et s'y reproduit encore. La richesse exceptionnelle de la vallée de la Dronne s'exprime également par la présence de 15 autres espèces animales (poissons, papillons, chauves-souris...) et 18 habitats naturels (zones humides, landes, forêts de feuillus...) reconnus d'intérêt communautaire au regard de l'Europe. Un tel patrimoine a permis à la Dronne et à ses affluents principaux de bénéficier d'une inscription au réseau Natura 2000. Cet outil européen permet de mobiliser des fonds financiers spécifiques afin de soutenir des pratiques et activités humaines qui contribuent au maintien de cette richesse.

> Natura 2000, un dispositif européen pour préserver la biodiversité...

Pour la gestion de chaque site Natura 2000, la France a décidé de réaliser des documents d'objectifs (DOCOB) en associant le plus largement possible les acteurs locaux. S'appuyant sur un diagnostic environnemental et socio-économique du site, ces DOCOB définissent les orientations et modalités de gestion pour conserver les habitats et les milieux naturels pour lesquels les sites ont été désignés. La démarche volontaire est privilégiée à travers la mise en place de contrats rémunérés de 5 ans, permettant la réalisation de travaux et le soutien aux pratiques de gestion. Les riverains de la Dronne, de Bussière-Galant à Saint-Pardoux-la-Rivière, pourront notamment en bénéficier, qu'ils soient agriculteurs ou propriétaires forestiers.

> ... associant dans sa mise en œuvre l'ensemble des usagers

Les outils mobilisés grâce à Natura 2000 offrent la possibilité aux riverains d'agir sur la conservation et l'amélioration de l'état de la rivière Dronne et de ses affluents. Ce sont les emblématiques Moules perlières, mais également toutes les espèces dépendant d'une bonne qualité des cours d'eau, telles que la Lamproie de Planer, le Chabot ou la Truite fario, qui en bénéficieront. Les actions menées dans ce cadre pour l'atteinte du bon état des cours d'eau, objectif majeur du site Natura 2000, seront bénéfiques au maintien des usages de l'eau, en particulier la baignade en étangs, en réduisant les risques de prolifération d'agents pathogènes (cyanobactéries, salmonelles...). Elles offriront également l'opportunité de réfléchir tous ensemble à une meilleure préservation et mise en valeur de cette magnifique vallée.

> Un comité de pilotage, organe de décision et de gestion du site

Le 21 octobre 2010, la première réunion du comité de pilotage (COFIL) a marqué officiellement le début de la mise en œuvre concrète de Natura 2000 dans la vallée de la Haute Dronne. Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle locale du programme, qui a pour mission d'examiner, d'amender et de valider les étapes de l'écriture du DOCOB. Durant cette réunion, Michel JULIEN, adjoint au maire de Saint-Pardoux-la-Rivière a été désigné président du COFIL et le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été confirmé structure opératrice. Le Parc doit donc assurer par l'intermédiaire de Cédric Devilleger, chargé de mission Natura 2000, l'organisation de la concertation, la coordination et l'animation des travaux de réflexion nécessaires à la rédaction du DOCOB. Des groupes de travail axés sur les thèmes de l'agriculture, de la forêt, des milieux aquatiques et de leurs usages, permettront de réunir début 2011 les organes institutionnels, les propriétaires et gestionnaires concernés afin de déterminer un programme d'action ambitieux et opérationnels. La mise en œuvre du DOCOB débutera après sa validation par le comité de pilotage en juillet 2011, avec la signature des premiers contrats : affaire à suivre !

>> Membres du Comité de Pilotage

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne
Monsieur Georges Colas - Conseiller Général du canton de Saint-Pardoux-la-Rivière
Monsieur Michel Karp - Conseiller Général du canton de Jumilhac-le-Grand
Monsieur le Maire de Champs-Romain
Monsieur le Maire de Firbeix
Monsieur le Maire de Miallet
Monsieur le Maire de Milhac-de-Nontron
Monsieur le Maire de Saint-Pardoux-la-Rivière
Monsieur le Maire de Saint-Pierre-de-Frugie
Madame le Maire de Saint-Saud-Lacoussière
Monsieur le Président de la communauté de communes du Périgord vert
Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de Jumilhac-le-Grand
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Mise en Valeur de la Dronne
Monsieur le Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Études et d'Aménagement du Pays Nontronnais
Monsieur le Président du syndicat mixte du PNR Périgord-Limousin
Monsieur le Président d'EPIDOR
Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin
Madame la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne
Monsieur Jean-Claude Peyronnet - Conseiller Général du canton de Châlus
Monsieur Claude Pauliat - Conseiller Général du canton de Saint-Mathieu
Madame le Maire de la commune de Bussière-Galant
Madame le Maire de la commune de Dournazac
Monsieur le Président de la communauté de communes des monts de Châlus
Monsieur le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine
Monsieur le Président de la SEPANSO
Monsieur le Président de l'association du Pays du Périgord vert
Monsieur le Président de l'association Cité Découverte Nature
Monsieur le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Monsieur le Président du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif-Central
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
Monsieur le Président de la FDSEA de la Dordogne
Monsieur le Président de la CDJA de la Dordogne
Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Dordogne
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine
Monsieur le Président de l'Association des Propriétaires d'Étangs en Périgord
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du syndicat départemental de la propriété agricole de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin
Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Forêt Privée de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du Groupement de Développement Forestier du sud-ouest de la Haute-Vienne
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne
Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Dordogne
Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de Dordogne
Monsieur le Président du Comité Départemental de randonnée pédestre de la Dordogne
Monsieur le Président du Syndicat Départemental de l'Hostellerie de Plein Air de la Dordogne
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne
Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du Comité Régional de Canoë Kayak du Limousin
Monsieur le Président du Comité Régional de Canoë Kayak d'Aquitaine
Monsieur le Directeur des Tanneries Chamont
Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Aquitaine
Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Limousin
Madame la Préfète de la Dordogne
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Dordogne
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau – délégation de Brive
Monsieur le Chef du service départemental de l'ONEMA de la Dordogne
Monsieur le Délégué départemental de l'Office National des Forêts d'Aquitaine
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Dordogne
Madame la Préfète de la Haute-Vienne
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Vienne
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Vienne
Monsieur le Chef du service départemental de l'ONEMA de la Haute-Vienne
Monsieur le Délégué départemental de l'Office National des Forêts du Limousin
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Vienne

Présentation du Parc

« Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. »

> Quelques chiffres

- Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a obtenu son label le **9 mars 1998** pour 12 ans. Il est actuellement en période de renouvellement de label, avec la proposition d'une nouvelle Charte constitutive du Parc soumise à validation auprès de l'État.
- **78 communes**
- superficie totale de 182 872 ha, dont **34 % de surface forestière** (62 143 ha)
- Deux départements : la **Dordogne** (49 communes) et la **Haute-Vienne** (29 communes)
- Deux régions : l'**Aquitaine** et le **Limousin**
- **48 177 habitants**
- 6 villes-portes : Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne, Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche, Thiviers, Brantôme

> Un projet de territoire basé sur la concertation

Grâce au Parc et à ses partenaires que sont l'Etat, les conseils régionaux de l'Aquitaine et du Limousin, les conseils généraux de la Dordogne et de la Haute-Vienne, l'ADEME, les agences de l'eau - ce territoire cohérent culturellement et géographiquement fait l'objet d'un projet de développement durable défini dans sa Charte, validée pour 10 ans. Deux objectifs forts ont orienté les missions du Parc inscrites dans la Charte constitutive :

⇒ **Mieux vivre sur un territoire de qualité**

⇒ **Mieux vivre grâce à un développement maîtrisé**

Le Parc a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.**

Outre des projets relevant de problématiques environnementales (gestion et préservation des milieux naturels, des forêts, développement des énergies renouvelables...), le Parc agit aussi en faveur de la valorisation du patrimoine culturel local, du développement économique par le biais du tourisme, de la promotion des activités artisanales et agricoles, certaines étant spécifiques au Périgord-Limousin.

Retrouvez toute l'actualité du Parc sur www.parc-naturel-perigord-limousin.fr